

N°1224 - JUIN 2020

MEDIATION CITOYENNE

Service de médiation du Plan de Cohésion Sociale

- Des médiateurs prêts à vous aider à résoudre une difficulté, un conflit de voisinage ou entre propriétaires et locataires.
 - Un processus axé sur une démarche volontaire et constructive qui vise à établir la communication entre les personnes.
 - Service pour les habitants de Viroinval.
- PCS de Viroinval - pcs@viroinval.be - 060/30.36.54

Les médiatrices:

Caroline PHILIPPE - 060/30.36.51 - caroline.philippe@viroinval.be
Céline PARIS - 060/30.36.53 - celine.paris@viroinval.be
Emmeline HIGNY - 060/30.36.52 - emmeline.higny@viroinval.be

CENTRE RÉCRÉATIF ET DE LOISIRS POUR LES 3-12 ANS (PLACES LIMITÉES)

« La Plaine buissonnière »

Vu les normes sanitaires, aucun transport ne sera organisé. Nous nous déplacerons dans 3 villages (1/semaine), en donnant priorité aux enfants habitant dans ce village et les villages voisins. S'il reste des places, les enfants des autres villages pourront s'inscrire.

Du 20 au 24 juillet (férié le 21) : Nismes, école communale, Parc communal 3 (priorité aux enfants de Nismes-Dourbes)

Du 27 au 31 juillet : Olloy, école communale, Rue St Eloi 5b (priorité aux enfants d'Olloy-Vierves-Treignes)

Du 3 au 7 août : Oignies : école communale, Rue de Le Mesnil 6 (priorité aux enfants de Oignies-Le Mesnil-Mazée) en collaboration avec le Centre équestre de Oignies

Ouvert de 9 à 16h (accueil à l'école communale pour chaque village de 8h à 17h30)

Prix : 5€/jour avec potage offert (Prévoir pique-nique et boisson pour la journée)

Personne de contact : Vanessa Marotte, Coordinatrice 060/31.00.29 ou vanessa.marotte@viroinval.be

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ARRETE DE POLICE - PROCEDURE

Vous souhaitez effectuer des travaux divers, vous désirez placer un conteneur, un échafaudage sur la voie publique?

Attention, avant toute occupation du domaine public, nous vous rappelons qu'il est indispensable d'obtenir préalablement un arrêté de Police à cet effet.

Vous pouvez formuler vos demandes auprès du service Affaires Générales, **dans le délai requis de 8 jours**, via le 060/31.00.42 ou via secretariat@viroinval.be



CONSULTEZ LE SERVICE CADRE DE VIE POUR VOS PROJETS DE TRAVAUX

En Région wallonne, une série d'actes et travaux nécessitent l'obtention d'un permis d'urbanisme avant d'être entrepris.

Qu'est-ce qu'un permis d'urbanisme ? Un permis d'urbanisme est une autorisation accordée par l'autorité administrative (la commune ou la Région wallonne dans certains cas) qui permet d'effectuer des actes ou travaux tels que la construction, la démolition ou la rénovation d'un bâtiment, le changement de destination d'un immeuble, l'abattage d'un arbre, la modification sensible du relief du sol, l'aménagement d'une voirie, le placement d'une enseigne... la liste est encore longue !

L'ensemble des prescriptions liées au permis d'urbanisme est consigné dans le Code du Développement Territorial (CoDT).

Le permis doit être sollicité et obtenu préalablement à l'accomplissement des actes ou travaux.

Effectuer des travaux sans permis d'urbanisme est un acte qui constitue une infraction grave.

En cas de constatation, les sanctions peuvent être lourdes :

- La remise en état des lieux ou la cessation de l'utilisation abusive ;
- L'exécution d'ouvrages ou de travaux d'aménagement ;
- Le paiement d'une amende ;

L'infraction urbanistique peut aussi être une source d'ennuis car elle engendre des problèmes lors de la vente du bien.

En contactant le service « Cadre de Vie » avant de réaliser votre projet, nous pourrions trouver ensemble les solutions les plus adéquates afin que vos projets puissent se réaliser sans encombre. N'ayez pas peur de nous consulter... Nous ne sommes pas là pour vous sanctionner mais pour vous aider !

Le service Cadre de Vie de l'Administration communale de Viroinval est un service aux citoyens. il permet de vous accompagner dans vos projets de construction/rénovation/transformation/démolition, ...

Si vous avez le moindre doute quant à savoir si les travaux que vous envisagez sont soumis à permis...Contactez-nous via le 060/31.00.23 - cathy.roosen@viroinval.be

THERMOGRAPHIE AÉRIENNE DE L'ENTITÉ DE VIROINVAL

Pour rappel, la commune de Viroinval a fait procéder à une analyse thermographique aérienne de son entité. Un avion a survolé le territoire la nuit du 19 au 20 mars 2018 en prenant des clichés infrarouges afin de détecter les déperditions thermiques des toitures de l'entité.

Vous souhaitez obtenir l'image des déperditions de chaleur de votre toiture ainsi qu'une analyse des résultats?

Prenez contact avec le service Cadre de Vie de l'administration communale qui organise, sur rendez-vous, une permanence le mercredi après-midi.

Plus de renseignements et/ou obtention d'un rendez-vous au 060/31.00.34 ou par mail à l'adresse frederic.duval@viroinval.be

MOBILESEM
0800 / 15 230
Numéro gratuit

VOTRE PARTENAIRE MOBILITÉ ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE

BESOIN DE VOUS DÉPLACER ?
MOBILESEM PEUT VOUS AIDER

MOBILESEM RECHERCHE DES CHAUFFEURS VOLONTAIRES